

Bulletin d'inscription à une formation

À nous retourner au plus tard au moins deux semaines (15 jours) avant la date de formation choisie,
par mail à : delphine.charlet@federationsolidarite.org

Intitulé de la formation :

Date(s) de la formation :

Coût par personne :

Coordonnées du Stagiaire

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone portable (pour prévenir en cas de problème) :

E-mail du stagiaire (obligatoire pour l'envoi des informations de la formation et pour le suivi pédagogique) :

Si vous êtes en situation de handicap et avez des besoins spécifiques pour le suivi de la formation,
N'hésitez-pas à prendre contact avec notre référent handicap : Christèle Hervagault, chargée de mission santé
christele.hervagault@federationsolidarite.org - 06 68 67 21 36

Coordonnées de l'association/structure employeuse

Adhérent à la Fédération OUI NON

Numéro de SIRET :

Nom de l'association/Organisme :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Représenté par M/Mme :

Fonction :

Accord de prise en charge

Le coût sera pris en charge :

Par l'employeur OPCO (fournir dans ce cas la copie de l'accord de prise en charge)

Nom et adresse de l'organisme prenant en charge le coût de la formation si ce n'est pas l'employeur :

RGPD

J'accepte l'utilisation de mes données personnelles pour les besoins de la formation (inscription, convocation, facturation) conformément à la règlement RGPD du 25 mai 2018.

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'organisme

L'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente ci-après

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions d'inscription

Pour participer à une formation proposée dans le catalogue, il convient de nous adresser le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur. En cas de prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO) vous devez nous adresser l'accord de prise en charge dès que possible. Après réception du bulletin d'inscription, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes vous adressera une convention de formation professionnelle à nous retourner signée, le retour de cette convention signée étant obligatoire pour que les personnes inscrites participent à la formation. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Convocation

Une convocation personnelle sera adressée par mail au stagiaire, une semaine maximum avant le début de la formation, il est donc nécessaire d'indiquer l'adresse mail du stagiaire sur le bulletin d'inscription.

Attestation

A l'issue du stage, une attestation de fin de formation rappelant les objectifs pédagogiques de la formation sera adressée par mail au stagiaire sous condition qu'une adresse personnelle ait été communiquée. Sur demande, une copie de la feuille d'émargement peut être adressée à l'employeur.

Conditions d'annulation

Pour l'organisme de formation En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler la formation, au plus tard 10 jours avant la date de début. Elle en informera aussitôt les participants par mail.

Pour les participants Toute formation commencée est due. Il en va de même en cas de désistement le jour de l'ouverture de la formation. En cas de force majeure et sur justificatif, un avoir du montant de la formation sera accordé à la structure employeur.

Application des tarifs

Le tarif indiqué correspond au coût pédagogique de la formation. Les frais annexes (restauration, hébergement, déplacements) ne sont pas compris et sont à la charge des stagiaires. Le tarif adhérent s'applique aux associations adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes à jour de leur cotisation fédérale.

Conditions et modalités de paiement

Le paiement de la formation vous sera demandé en fin de formation, à réception de la facture.

La facture due ou acquittée ainsi que la feuille d'émargement seront envoyées par mail à l'employeur. Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, soit par virement bancaire. Si la formation est financée par un OPCO, merci de l'indiquer sur le bulletin d'inscription.

Lieu et horaires des formations

Sauf exception et dans le cas de formations en intra dans une structure, les formations se déroulent à Lyon, dans les locaux de la Fédération des acteurs de la solidarité Aura, 63 rue Smith, 69002 Lyon. Les formations se déroulent sur la base d'une durée de 7 heures par jour. Les horaires de formations sont 9h00 - 12h30 pour la matinée et 13h30 - 17h00 pour l'après-midi.

Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par la structure